



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

Madame,  
Monsieur,

Dans sa séance de ce jour et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil communal a nommé M. Antoine Grandjean à la présidence de l'Autorité exécutive pour l'année administrative 2005-2006. Conseiller communal dès le 5 juin 2000, il occupera cette fonction pour la deuxième fois.

M. Daniel Perdrizat a été nommé vice-président. C'est la première fois qu'il assumera cette fonction.

Le Conseil communal a, par ailleurs, confirmé la répartition des sections et services de l'administration selon le tableau annexé à la présente. Cette nouvelle répartition prend effet de suite.

Neuchâtel, le 6 juin 2005

Renseignements complémentaires:

M. Rémy Voirol, chancelier, ☎ 032 717 77 01 – e-mail : [remy.voirol@ne.ch](mailto:remy.voirol@ne.ch)

Annexe : tableau de répartition